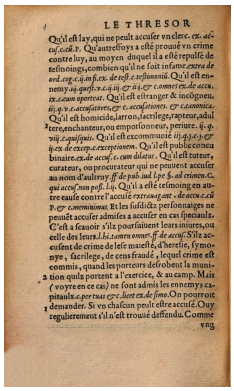
LE THRESOR

Qu'il est lay, qui ne peult accuser vn clerc. ex. aéc. cod. P. Qu'autrefoys a esté prouué vn crime contre luy, au moyen duquel il a esté repulsé de tesmoings, combien qu'il ne soit infame. extra de ord. cog. c. ij. in fi. ex. de test. c. testimonia. Qu'il est ennemy. ij. quest. v. c. ij. & ij. q. v. c. omnes. ex. de accu. ex. ceux qui portent. Qu'il est estranger & incogneu. ij. q. v. accusatores, & c. accusatores, & c. omnes. Qu'il est homicide, larron, sacrilege, rapteur, adultere, enchanteur, ou empoisonneur, periure. ij. q. vij. c. quisquis. Qu'il est excommunié ij. q. v. & ij. ex de excep. exceptionum. Qu'il est publicq concubinaire. ex. de accu. c. cum dilectus. Qu'il est tuteur, curateur, ou procurateur qui ne peuvent accuser au nom d'autruy. ff. de pub. iud. l. pe. §. ad crimen. C. qui accu. non poss. l. ij. Qu'il a esté tesmoing en autre cause contre l'accusé extraiugant. de accu. c. cū P. & conuinimur. Et les susdictz personnages ne peuuēt accuser admises a accuser en cas specialz. C'est a sauoir s'ilz pourſuiuent leurs iniures, ou celle des leurs. l. hi. contra omnes. ff. de accu. S'ilz accusent de crime de lese maiesté, d'heresie, symonye, sacrilege, de cens fraudé, lequel crime est commis, quand les porteurs defrobent la munition qui la portent a l'exercice, & au camp. Mais (voyre en ce cas) ne sont admis les ennemys capitaulx. c. portuas. cyr. licet ex. de sent. On pourroit demander. Si vn chascun peult estre accusé. Ouy regulierement s'il n'est trouué deffendu. Comme vng

Informations sur cette page

Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
LangueFrançais
Contributeur(s)Réach-Ngô, Anne
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesNotice : Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Informations sur le fichier

Nom original :
1548_La_premiere_partie_du_thresor_de_practicque_Longis_Page_245.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.15 Mo
Dimensions : 564 x 951 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 03/12/2016 Dernière modification le 16/11/2023